Envoyé en préfecture le 03/06/2016

Reçu en préfecture le 03/06/2016

Affiché le

ID: 069-216901496-20160603-20160526\_6-DE

5104

## RÉPUBLIQUE FRANCAISE Commune d'Oullins Métropole de Lyon

# **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### N° 20160526 6 du 26 mai 2016

Direction des Finances

L'an deux mille seize le vingt six mai, à 20 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 20 mai 2016, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur François-Noël BUFFET, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Frédéric HYVERNAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35 Nombre de conseillers municipaux présents : 31

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 4

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

## PRÉSENTS:

François-Noël BUFFET - Gilles LAVACHE - Clotilde POUZERGUE - Marianne CARIOU - Christian AMBARD - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Danielle KESSLER - Hubert BLAIN - Bruno GENTILINI - Françoise POCHON - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Philippe SOUCHON - Philippe LOCATELLI - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Anne NEQUECAUR-CHUBURU - Alain GODARD - Jérémy BLOT - Bertrand MANTELET

### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES):

Adrienne DEGRANGE pouvoir à Clément DELORME Marcelle GIMENEZ pouvoir à Gilles LAVACHE Blandine BOUNIOL pouvoir à Frédéric HYVERNAT Bertrand SEGRETAIN pouvoir à David GUILLEMAN

#### Objet : Souscription à l'augmentation du capital de la SEMCODA

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1521-1 à L.1525-3 et L.2121-29 ;

Vu l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEMCODA en date du 12 mars 2015 relative à la procédure d'augmentation du capital ;

Vu la réunion du Conseil d'Administration de la SEMCODA en date du 11 mars 2016 relative à la procédure de l'augmentation de capital ;

#### Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 18/05/2016

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 03/06/2016

Reçu en préfecture le 03/06/2016

Affiché le



Mesdames, Messieurs,

La SEMCODA est une société d'économie mixte de construction comprenant 63.5 % de capitaux publics et des capitaux privés ; le département de l'Ain et 172 communes composent aujourd'hui l'actionnariat public.

Cette entrée sera effective dès lors que le permis de construire sera signé.

Il s'agit d'un partenaire historique de la Ville d'Oullins, contribuant à la promotion et au développement du logement social sur le territoire. La SEMCODA nous propose aujourd'hui de rentrer dans son capital afin de conforter ses fonds propres et lui permettre son développement au service du logement social et notamment pour faciliter la réalisation de projets sur la Commune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mars 2015 de cette société a décidé de procéder à une nouvelle augmentation de capital afin de compléter les produits de la gestion locative d'une part, et des ventes de logements en accession sociale mais aussi des ventes de patrimoine d'autre part, de manière à constituer une capacité d'autofinancement suffisante pour répondre au développement et aux besoins de qualification du parc.

Le Conseil d'Administration du 11 mars 2016 a décidé d'émettre des actions au prix d'émission de 283 €, égal à une valeur nominale et une prime d'émission correspondant à la valeur réelle de l'action en prenant en compte les capitaux propres et les réserves accumulées.

La Commune se voit donc proposer de devenir actionnaire en participant au capital à hauteur de 49 808 € par la souscription de 176 actions.

Pour mémoire, lors d'une précédente délibération en date du 5 février 2015, la Ville avait déjà validé le principe d'une entrée au capital de la société SEMCODA dans le cadre du projet du Château de la Bussière. Techniquement, cette opération ne peut être réalisée qu'après la signature du permis de construire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre:

Anne NEQUECAUR-CHUBURU - Alain GODARD

**APPROUVE** la participation de la Ville d'Oullins à la prochaine augmentation de capital de la SEMCODA à hauteur de quarante-neuf mille huit cent huit euros par la souscription de 176 actions (283 € l'action).

**PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget 2016, au chapitre 26.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bulletin de souscription et tous les documents nécessaires à cette participation au capital.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 03/06/2016

Reçu en préfecture le 03/06/2016

Affiché le



ID: 069-216901496-20160603-20160526\_6-DE

Certifié exécutoire par : Transmission en préfecture le : Affichage :				/	/	
du	/	/	au	/	/	
Le Maire, François-Noël BUFFET						

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS L'an deux mille seize le vingt six mai Pour extrait certifié conforme, Le Maire, François-Noël BUFFET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).